

Module spécifique orientation Paysagisme

Titre de module	Connaissance et utilisation des plantes	Code	EP-G1
Conditions	Se base sur la liste de formation initiale pour la connaissance et l'utilisation des plantes pour horticulteurs/horticultrices CFC (domaine de compétences opérationnelles 1.6: «Connaissance et utilisation des plantes» du plan de formation pour horticulteurs/horticultrices CFC).		
Compétences	Les personnes ayant suivi ce module utilisent des plantes en fonction des exigences de leur site, de leurs caractéristiques et de leur adéquation à chaque situation. Ils définissent sur cette base une sélection de plantes et des mesures d'entretien.		
Contrôle des compétences	Position 1: Contrôle écrit des objectifs de formation «Connaissance et utilisation», durée 90 min. Position 2: «Nommer» un parcours botanique 60 plantes à nommer pendant la période de végétation (sans moyens auxiliaires), durée 45 min. Position 3: «Nommer» un parcours botanique 60 plantes à nommer pendant le repos végétatif (sans moyens auxiliaires), durée 45 min.		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Déterminer les plantes de la liste EP sans moyens auxiliaires, toute l'année, en se basant sur diverses caractéristiques saisonnières et les nommer par leurs noms botaniques et vernaculaires. 2. Commenter la finalité principalement ornementale des plantes et leur utilisation. 3. Citer des exemples typiques de plantes pour différentes zones d'utilisation. 4. Selon la situation, affecter les plantes aux biotopes selon leurs caractéristiques. 5. Procéder à l'entretien des plantes en fonction de leur port botanique et définir les mesures d'entretien. 6. Citer les floraisons caractéristiques des plantes, établir leur succession et/ou affecter les plantes aux floraisons. 7. Juger les emplacements dans le jardin en termes de lumière, de sol et d'eau. Déterminer le biotope et lui affecter les plantes adéquates. 8. Identifier, dans le jardin du client, sur les emplacements des plantes, les facteurs influençant leur croissance. Dessiner l'emplacement correspondant, le coter et noter les critères pertinents pour la suite du travail. 9. Proposer <i>in situ</i> au client des plantes convenant pour les emplacements existants. 10. Commenter le principe fondamental de différents concepts de plantation. En déduire les frais d'entretien qui en résultent et le choix de plantes. 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	50
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans

Module spécifique orientation Paysagisme

Titre de module	Technique paysagisme	Code	EP-G2
Conditions	<p>Se base sur les chapitres 3 à 6 de la formation professionnelle horticulteur/horticultrice CFC, 1^{re} année d'apprentissage «toutes orientations», les chapitres 3 à 7 de la formation professionnelle horticulteur/horticultrice CFC, 2^e et 3^e année d'apprentissage orientation «paysagisme» ainsi que sur la liste de formation initiale pour la connaissance et l'utilisation des plantes pour horticulteurs/horticultrices CFC.</p> <p>Compétences et/ou modules recommandés pour les participants non inscrits au module dans le cadre de la préparation à l'examen professionnel:</p> <p>Modules EP-Q2 «Bases protection de la santé et sécurité au travail», EP-G1 «Connaissance et utilisation des plantes» et EP-G4 «Organisation du travail en paysagisme».</p> <p>Une expérience spécifique peut compléter les conditions indiquées.</p>		
Compétences	<p>Les personnes ayant suivi ce module mettent en pratique sur le chantier les ouvrages et/ou les végétalisations prévus avec leur équipe de collaborateurs et/ou des apprentis. Ils prennent les mesures nécessaires pour réaliser de manière correcte et professionnelle les ouvrages et/ou les végétalisations selon les directives techniques et légales. Ce faisant, ils utilisent les ressources indispensables dans un souci d'économie, de sécurité et en respectant l'environnement. Ils contrôlent les documents d'exécution et éliminent les disparités et les incertitudes avec le supérieur et/ou le concepteur. Ils envisagent tous les aspects des mesures avant de décider et sont capables de les justifier si nécessaire. Ils transmettent des informations sous une forme adéquate et assument leur fonction de responsable d'équipe et de modèle.</p>		
Contrôle des compétences	<p>Position 1: Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée 180 min.</p> <p>Position 2: Mise en situation, durée 120 min.</p> <p>Mesurage du terrain (localisation, hauteur) et/ou jalonnement (localisation, hauteur) conformément à la planification.</p>		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyser les cahiers des charges et les plans et évaluer leur contenu et la réalisation pratique. 2. Effectuer et contrôler des travaux de mensuration à l'aide de plans, de descriptifs de travaux ou autres directives. 3. Analyser des directives techniques et légales importantes pour le paysagisme et les appliquer en fonction de la situation. 4. Évaluer les qualités de matériaux et juger leur aptitude et leur durabilité. 5. Exécuter des croquis et des dessins de détail adaptés à la situation. 6. Contrôler les remplissages, fondations et nivellements réalisés sur chantier et évaluer leur exécution. Définir en fonction de la situation les améliorations nécessaires et les réaliser selon les directives applicables. 7. Vérifier les dimensions et les structures des allées et des places projetées et juger leur réalisation. 8. Construire les allées et les places selon les directives pertinentes. 9. Vérifier les dimensions et les structures des escaliers projetés et juger leur réalisation. 10. Construire les escaliers selon les directives pertinentes. 11. Vérifier les dimensions et les structures des murs et des parois projetés et juger leur réalisation. 12. Construire les murs et les parois selon les directives pertinentes. 13. Vérifier les dimensions et les structures des systèmes de drainage projetés et juger leur réalisation. 14. Construire les systèmes de drainage selon les directives pertinentes. 15. Vérifier les dimensions et les structures des rétentions/infiltrations projetées et juger leur réalisation. 16. Décrire le fonctionnement des installations de rétention et d'infiltration. Présenter leur importance économique et écologique. 17. Construire les rétentions/infiltrations selon les directives pertinentes. 18. Vérifier les dimensions et les structures des clôtures et des équipements projetés et juger leur réalisation. 19. Poser les clôtures et les équipements selon les directives pertinentes. 		

	20. Déterminer les exigences des surfaces de végétation spécifiques (sans façades et toits végétalisés, sans pièces d'eau) en matière d'emplacement et réaliser la végétalisation.		
	21. Déterminer les exigences des végétalisations spécifiques (sans façades et toits végétalisés, sans pièces d'eau) en matière de sol et effectuer ce travail du sol.		
	22. Évaluer l'état des plantes choisies pour la végétalisation et réagir dans le cas où elles seraient abîmées.		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	180
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans

Module spécifique orientation Paysagisme

Titre de module	Entretien des espaces verts	Code	EP-G3
Conditions	<p>Se base sur la liste de formation initiale pour la connaissance et l'utilisation des plantes pour horticulteurs/horticultrices CFC.</p> <p>Maîtrise d'un logiciel de traitement de texte.</p> <p>Compétences et/ou modules recommandés pour les participants non inscrits au module dans le cadre de la préparation à l'examen professionnel:</p> <p>Modules EP-G1 «Connaissance et utilisation des plantes», EP-Q2 «Bases protection de la santé et sécurité au travail», EP-G4 «Organisation du travail en paysagisme» et EP-Q5 «Entretien du sol, protection phytosanitaire, soins et nutrition des plantes».</p> <p>Une expérience spécifique peut compléter les conditions indiquées.</p>		
Compétences	<p>Les personnes ayant suivi ce module appliquent des mesures d'entretien avec leur équipe de collaborateurs et/ou des apprentis. Ce faisant, ils utilisent les ressources indispensables dans un souci d'économie, de sécurité et en respectant l'environnement et observent les dispositions légales et les directives de l'entreprise. Ils contrôlent les concepts d'entretien et éliminent les disparités et les incertitudes avec leur supérieur. Ils envisagent tous les aspects avant de décider, vérifient les résultats des mesures, les justifient et les adaptent si nécessaire. Ils transmettent des informations sous une forme adéquate et assument leur fonction de responsable d'équipe et de modèle.</p>		
Contrôle des compétences	<p>Position 1: Documentation écrite, longueur au moins 5 pages Description d'un processus de travail à partir de l'expérience pratique des participants</p> <p>Position 2: Présentation (10 min.), et entretien technique (20 min.) Durée 30 min.</p> <p>Dates fixées par le prestataire du module.</p>		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Consulter et appliquer les bases juridiques, les règlements et les directives concernant l'entretien des espaces verts. 2. Identifier les néophytes invasifs de la liste noire et de la liste de surveillance («watch list») et les néozoaires invasifs. Procéder à l'enlèvement et l'élimination corrects et juridiquement conformes en respectant les consignes de sécurité. 3. Observer les dispositions légales de l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement et de l'ordonnance sur la santé des végétaux. 4. Connaître les organismes de quarantaine et leurs plantes hôtes conformément à l'ordonnance sur la santé des végétaux. Commenter la gestion des organismes de quarantaine et effectuer la déclaration obligatoire. 5. À l'aide de plantes indicatrices, déduire les propriétés du site, les éventuels déficits et dommages affectant le sol. 6. Analyser les devis descriptifs et les concepts d'entretien, en évaluer la faisabilité. 7. Justifier, pour le client, les objectifs, les mesures d'entretien et le calendrier. 8. Comparer l'importance écologique des revêtements, des surfaces ensemencées et plantées, évaluer les mesures d'entretien existantes compte tenu de la biodiversité et prendre les mesures d'optimisation adéquates. 9. Juger les mesures d'entretien d'un point de vue écologique et économique et justifier la décision d'une mesure. 10. Créer des programmes d'entretien sur la base des concepts d'entretien définis. 11. Évaluer l'état des surfaces plantées/ensemencées et des revêtements dans le jardin du client et en déduire des mesures. 12. Évaluer et justifier les mesures d'entretien et de taille d'arbustes, vivaces, plantes de balcon/terrasse au jardin et dans les espaces verts publics. 13. Décrire l'évolution des besoins d'entretien (dus par exemple au changement climatique) des plantes et des espaces verts et en tenir compte autant que possible dans l'entretien. 14. Évaluer les résultats obtenus par les mesures d'entretien, définir d'autres mesures et les appliquer. 15. Définir le cahier des charges pour machines, engins et matériel à utiliser dans une certaine situation et justifier son choix. 16. Contrôler la réalisation des objectifs d'entretien définis dans le concept de plantation fourni et, le cas échéant, adapter les mesures et plans d'entretien. 		

Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	100
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans

Module spécifique orientation Paysagisme

Titre de module	Organisation du travail en paysagisme	Code	EP-G4
Conditions	Maîtrise d'un logiciel de traitement de texte. Compétences et/ou modules recommandés pour les participants non inscrits au module dans le cadre de la préparation à l'examen professionnel: Modules EP-Q2 «Bases protection de la santé et sécurité au travail» et EP-Q4 «Gestion du personnel et direction de l'équipe».		
Compétences	Les personnes ayant suivi ce module organisent les travaux de paysagisme à accomplir en se basant sur les objectifs convenus avec leur supérieur et les ressources disponibles. Ils coordonnent et surveillent l'aménagement du chantier et l'exécution des mandats préparés. Ils encadrent et soutiennent l'équipe en collaborant activement lors de l'exécution sur le chantier. À la fin du mandat, ils évaluent le travail avec leur équipe, documentent le résultat et établissent les bases de la facturation et du calcul des coûts réels. Ils évaluent le processus de suivi des mandats, identifient des possibilités d'optimisation et procèdent à des améliorations ciblées ou soumettent des propositions à leur supérieur.		
Contrôle des compétences	Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée 90 min.		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les sources d'information utiles ainsi que les partenaires pour l'exécution du travail. Procéder à la collecte d'information et à l'évaluation. 2. Décrire des installations de chantier/de postes de travail nécessaires et déterminer les besoins en espace. 3. Identifier et décrire une réalisation de travaux optimale adaptée à la situation. 4. Décrire et juger des variantes d'exécution. Évaluer et comparer leur rentabilité. 5. Décrire des situations menant à des interruptions de travail ou des retards. Concevoir des contre-mesures et des alternatives appropriées. 6. Identifier les besoins du processus de travail en personnel, en matériaux et en machines. Organiser la disponibilité. 7. Mettre en place des programmes de travail pour les collaborateurs et les représentants. 8. Effectuer le contrôle des matériaux et concevoir leur stockage. 9. Déterminer et décrire le tri des matériaux à éliminer ainsi que leur élimination. 10. Identifier les risques liés à la situation. Prendre, coordonner et contrôler des mesures de protection adaptées. 11. Mettre en place la sécurité et la signalisation du poste de travail/du chantier conformément aux prescriptions légales. 12. Utiliser différents moyens auxiliaires pour documenter les travaux effectués. 13. Sur place, lors du démarrage du chantier, informer le client et les riverains de la gêne causée dans le périmètre du chantier et convenir avec eux des mesures à prendre. 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	40
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans